

L'Université Savoie Mont Blanc recrute pour le deuxième semestre 2018-2019

L'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines, plus communément appelée UFR LLSH est une composante de l'Université Savoie Mont Blanc.

Elle fait appel chaque année à de nombreux chargés d'enseignement vacataires, autant de spécialistes qui apporteront leur concours aux enseignements délivrés au sein de la composante.

L'UFR LLSH comprend 7 départements de formation et des services associés dont le service des Langues Transversales qui recherche pour le deuxième semestre 2018-2019 :

Un(e) enseignant(e) vacataire en langue allemande

Période : cours dispensé du 14 janvier 2019 au 30 mars 2019. Jour au choix de l'enseignant du lundi au jeudi, mais horaire fixe (17:30-19:30)

Nature de l'enseignement : Un TD de niveau A0 (grands débutants), ayant pour but de les mener, à la rentrée 2019-2020, au niveau A1 (élémentaire première année) selon les critères du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). 2h/semaine, soit 20h/semestre. Ces étudiants auront déjà suivi 20h de cours d'allemand au premier semestre.

Lieu : Campus universitaire de Jacob Bellecombette

Public : Étudiant.es de licence ou master spécialistes d'autres disciplines.

Objectifs pédagogiques :

Ces cours de Langues Transversales sont donnés à des étudiants spécialistes d'autres disciplines (espagnol, italien, anglais, lettres modernes, histoire, information-communication...) en première année d'apprentissage de l'allemand. Chaque groupe prend un cours de 2 heures une fois par semaine (jour au choix du professeur, sauf le vendredi): 10 semaines par semestre, soit 40 heures sur l'année. Ces groupes sont formés par un public d'étudiants de 19 à 22 ans pour la plupart, inscrits en Licence ou Master dans diverses spécialités pour qui l'allemand est une option qu'ils ont choisie et néanmoins une matière importante, puisque son évaluation est prise en compte dans la moyenne générale. Ce sont des cours de langue avant tout, dont le contenu est non spécialisé : des thématiques diverses et variées sont à choisir par l'enseignant qui travaille en autonomie, les deux exigences étant 1) de les mener, à la fin de l'année, au niveau requis selon les critères du CECRL, 2) d'évaluer les étudiants par un contrôle continu (entre 2 et 5 épreuves à organiser à la convenance de l'enseignant).

Conditions d'embauche* :

► Elles sont fixées par le décret 87-889 du 29 octobre 1987.

Les chargés d'enseignement vacataires sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, **qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant** :

- soit en la direction d'une entreprise ;
- soit en une activité salariée d'au moins neuf cents heures de travail par an ;
- soit en une activité d'enseignement autre (dans le secteur privé ou public) d'au moins trois cents heures par an ;
- soit en une activité non salariée à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans ;

Il peut également s'agir :

- d'étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur
- de personnes, âgées de moins de soixante-sept ans, bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité, à condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leurs fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement.

► Les candidats devront en outre justifier d'une bonne expérience de l'enseignement du chinois.

**Se référer au décret pour informations complémentaires.*

Obligations :

L'alinéa 3 de l'article 5 du décret précise que les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. Ces tâches ne donnent lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

Les personnes intéressées devront adresser **au plus vite** un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail suivante : **mathilde.la-cassagnere@univ-smb.fr**

Pour toute question d'ordre administratif (rémunération, conditions d'embauche, frais de déplacement, etc.), merci d'adresser vos questions à l'adresse mail suivante : carole.giannelloni@univ-smb.fr